

La démocratie, c'est moi!

La nouvelle constitution soumise à référendum le

4 septembre introduit des réformes substantielles sans remettre en cause les prérogatives du roi.

Hassan II :
un pari
raisonnable.

En politique comme en économie, la monarchie marocaine se réclamait depuis trente ans du libéralisme sans jamais le mettre vraiment en œuvre. Est-ce désormais chose faite ? Rendu public le 20 août, le projet de nouvelle constitution, qui sera soumis à référendum le 4 septembre, délivrera au Maroc, si l'on en croit Hassan II, « le passeport pour faire notre entrée sur la scène mondiale ». Sans le dire explicitement, le souverain, qui, lors de son discours traditionnel prononcé pour l'anniversaire de « la Révolution du roi et du peuple » [la déposition du sultan Mohammed V par les Français en 1953], a appelé lui-même à trois reprises les électeurs à voter « oui », fait un pari qu'il sait réalisable : que pour la première fois en trois décennies et trois Constitutions (1962, 1970 et 1972), un consensus et cette fois-ci

réel se dégage en faveur du projet — que l'opposition, en somme, appelle elle aussi à y souscrire. « Il nous faut un oui franc et massif, commentait ainsi un important ministre. Un bloc de oui, un bloc de non et c'est... le blocage. » Nouvelle Constitution ? Révision plutôt, tracée dans un cadre immuable que définissent depuis trente ans ses articles 1 et 100, qui stipulent que le Maroc est une monarchie dont la forme ne peut faire l'objet de débat ou de modification. Clé de voûte du système, gardien du Makhzen, Hassan II a d'ailleurs tenu le 20 août à rappeler les limites d'une ouverture soigneusement contrôlée : « Je ne t'ai jamais obligé à accepter quelque chose et tu ne m'as jamais contraint à céder quoi que ce soit », a-t-il dit à son « cher peuple », avant d'ajouter que le fait de déléguer « certains pouvoirs au gouvernement et au Parle-

A. JAILL



Ali Yata (PPS), Abderrahmane Youssoufi (USFP), M'hamed Boucetta (Istiqlal), Abdallah Ibrahim (UNFP) et Mohamed Ben Saïd (OADP) lors de la création de la Koutlah.

ment ne signifie point leur cession ». Pour qui en douterait, en l'occurrence, la démocratie — ou plutôt la démocratisation — c'est lui et si les ajustements constitutionnels se sont faits au Maroc sans violence ni urgence, c'est que l'initiative, explique-t-on à Rabat, en est toujours venue du pouvoir. Rédigé sous la direction du roi lui-même, qui s'est, semble-t-il, entouré pour l'occasion de ses conseillers Ahmed Reda Guedira et Driss Slaoui, par le président du parlement Ahmed Osman et le ministre Driss Basri, le projet constitutionnel, hassanien avant tout, emprunte donc à la fois à la V^e République française mais aussi, pour ce qui est du mélange de libéralisme et de privilèges régaliens, à la constitution orléaniste sous laquelle vécut la France au milieu du XIX^e siècle. Par rapport au texte de 1972, le projet de constitution révisée propose

trois innovations immédiates : la création d'un Conseil économique et social en lieu et place du Conseil supérieur de la promotion nationale et du plan ; la mise en place d'un Conseil constitutionnel à la composition « cadrée », puisque le roi nomme cinq de ses neuf membres ; l'ajout enfin, dans le préambule, d'une disposition affirmant « l'attachement » du Maroc « aux droits de l'homme tels qu'ils sont universellement reconnus ». Ce dernier point, qui répond à une recommandation récemment reformulée par le comité des droits de l'homme de l'ONU — qui tenait début août à Genève une session consacrée au royaume —, n'est évidemment pas sans signification : l'obtention du « passeport » dont parle Hassan II est soumise à sa déclaration, mais aussi évidemment à son application concrète. Mais c'est surtout dans le

Comme dans toute négociation, l'opposition fait monter les enchères.

double domaine des prérogatives du Premier ministre et du Parlement que le projet constitutionnel fait évoluer le Maroc dans le sens de la modernité politique. Courroie de transmission sans grands pouvoirs par rapport à certains ministres de souveraineté et sans autonomie par rapport au monarque, le Premier ministre voit ses compétences élargies. Le gouvernement est désormais placé sous sa responsabilité et c'est lui qui en propose les membres à la nomination du roi. A l'échelle du Maroc, le progrès n'est pas négli-

geable, d'autant qu'il va de soi — non-dit implicite — que le Premier ministre sera issu de la majorité électorale, ou de la coalition sortie des urnes. Face à lui, le gouvernement trouvera une Chambre des représentants qui, à condition qu'elle soit réellement représentative, c'est-à-dire née d'élections transparentes, méritera enfin que les Marocains s'y intéressent. Le roi est désormais tenu de promulguer dans un délai d'un mois les lois qu'elle adopte — ce délai était auparavant indéfini, c'est-à-dire infini ; le gouvernement est appelé à répondre « à chaud » — dans les vingt jours — aux questions d'actualité, notamment celles qui peuvent donner lieu à une motion de censure ; disposition obsolète dans de nombreuses Constitutions occidentales, le vote d'investiture du gouvernement, obligé de faire adopter son programme par la

La démocratie, c'est moi!

Chambre, est établi, le refus de la confiance entraînant automatiquement sa démission collective. Le Parlement, enfin, est habilité à créer des commissions d'enquête en son sein. Il existe certes des précédents puisque de telles commissions avaient fonctionné en 1977 lors de l'affaire du baccalauréat, et au début de 1991 à propos des émeutes de Fès, mais la possibilité d'y recourir n'était pas inscrite dans la Constitution.

Ceux qui ont vécu les dix « années de plomb » qu'a connu le Maroc de 1965 à 1975, avec son cortège de coups d'Etat manqués et de lois d'urgence, retiendront peut-être avant tout l'article 35 du projet de Constitution. En cas de proclamation de l'état d'exception, le Parlement ne sera plus *ipso facto* dissous comme ce fut le cas à plusieurs reprises au cours de

ces deux décennies, permettant alors au pouvoir de gouverner à coups de décrets et d'ordonnances. Certes, les esprits chagrins relèveront que l'article 27 permet au roi de dissoudre La Chambre par *dahir* et que rien ne l'empêche ensuite de proclamer l'état d'exception. Mais cette « mise en conformité » de l'article 35 avec le fameux article 16 de la Constitution française répond largement aux *desiderata* de l'opposition.

En va-t-il de même pour le reste ? Pour le ministre de l'Intérieur et de l'Information Driss Basri, « ce projet satisfait pour l'essentiel les souhaits des partis ; les différences d'appréciation, si elles existent, ne portent que sur des points secondaires ». *Al Bayane*, le quotidien du Parti du progrès et du socialisme, modéré il est vrai mais tout de

même membre du Bloc démocratique d'opposition, abonde dans le même sens puisqu'il parle de « nouvelle étape », et de « profonds changements... allant dans le sens des revendications exprimées par la Koutlah » (le Bloc). Tout en développant certaines critiques, le professeur de droit constitutionnel Abderrahmane Kadiri, membre du comité central de l'USFP, estime lui aussi, à la une du quotidien socialiste *Al-Ittihad al-Ichtiraqi*, que « ce projet constitue un pas très important vers la consolidation de l'état de droit, la démocratisation des institutions et le rééquilibrage des pouvoirs ». En fait, tout porte à croire que même si des divergences subsistent, ce n'est pas sur le terrain de la Constitution que se déroulera la bataille. Remis au roi le 9 octobre 1991 par M'Hamed Boucetta de l'Istiqal et Abderrahim Bouabid (décédé depuis), alors premier secrétaire de l'USFP, le « mémoire portant sur la réforme

constitutionnelle », repris dans ses grandes lignes dans un second texte adressé au souverain par la Koutlah il y a trois mois, est en majeure partie satisfait par le projet de révision soumis à référendum. On n'y trouve certes ni les « garanties » demandées en faveur de la minorité parlementaire, ni la faculté pour la Chambre de voter les lois d'amnistie, ni la définition et la conduite de la politique générale par le gouvernement, ni la création de Conseils supérieurs de la sécurité, de la défense, de l'information et de l'éducation, ni surtout l'élection de la totalité

**La confrontation
démocratique
commencera, sans
doute, au
lendemain du
référendum.**

Une journée particulière

Vingt août 1992. Le Maroc célèbre l'anniversaire de la « Révolution du roi et du peuple ». Pas de flonflons, ni de défilé, ni de manifestation exceptionnelle pour commémorer le départ, voilà trente-neuf ans, de Mohammed V en exil. Dans la chaleur raisonnable d'une fin d'été, Rabat se met en congé — seul *Le Matin*, dirigé par l'incantable Moulay Ahmed Alaoui, rompt le calme ambiant tirant à 100 000 exemplaires un « numéro historique ».

Ce soir, Hassan II doit prononcer un discours plus qu'attendu. Plusieurs mois après la pénible affaire Aamaoui et après d'intenses consultations entre le Palais et l'opposition, le roi s'apprête à mettre un terme au bouillonnement et à annoncer un projet de révision constitutionnelle.

Dans un pays qui cultive avec assiduité le symbolisme et pour qui l'élasticité du temps est une donnée normale, l'annonce d'une telle réforme est un moment fort. Une révision constitutionnelle est comprise à la fois comme un acte de continuité et de maturation. Ce soir donc, le roi fermera un chapitre de l'histoire du Maroc et en ouvrira un autre.

Le discours est prévu pour 21 heures. En direct à la télévi-

sion. Dans les cafés mais aussi dans les grands hôtels de la capitale, on installe des postes-récepteurs. Tout le monde, y compris les visiteurs, doit participer à l'événement.

Pourtant, à l'approche du discours, Rabat n'a ni plus ni moins que d'habitude son air de ville fantôme. Sur les plages de Skhirat ou de Bouznika, la vie continue à couler comme de l'eau, l'élite marocaine se dorant au soleil d'une journée finalement comme les autres. La capitale et les stations balnéaires environnantes ne vivent pas, visiblement, dans l'attente : l'histoire va-t-elle se faire sans mobilisation, ni émotion ?

Les prédictions des initiés

Un Marocain expert en « Marocologie », la science qui permet de comprendre ses compatriotes, note, placide : « Chacun sait qu'il y aura du nouveau. On attend donc tranquillement. L'heure est celle du roi... Nous aurons tout loisir après de commenter... »

Dans un océan de calme, des initiés hasardent quelques prédictions. A un journaliste qui demande, avant l'heure et fort mal à propos, semble-t-il, le texte en français du dis-

des membres de la Chambre au suffrage universel direct — un tiers des députés demeure en effet l'émanation d'un collège électoral composé des conseillers communaux, ainsi que des représentants des organisations professionnelles et des salariés. Mais du renforcement des prérogatives parlementaires à la nouvelle responsabilisation du Premier ministre, en passant par la reformulation de l'article 35, il n'est pas sûr que l'opposition qui, comme il se doit dans toute négociation, avait volontairement fait monter les enchères, en attendait tant.

Alors que le Maroc aborde quatre mois décisifs pour son avenir, jalonnés d'une échéance référendaire, d'élections communales — sans doute vers la mi-octobre — professionnelles puis législatives — avant décembre —, le vote du 4 septembre se conclura donc, plus que vraisemblablement, par un oui massif et beaucoup plus franc

qu'on ne l'imagine à l'extérieur. La confrontation démocratique commencera en fait dès le lendemain du référendum autour d'une question essentielle : l'opposition participera-t-elle ou non aux élections ? Même si l'administration paraît cette fois décidée, sur consigne royale, à jouer la carte de la transparence voire de l'alternance (le travail de révision informatisée des listes électorales vient aussi de s'achever sans heurts ni contestations notables), l'Istiqlal et surtout l'USFP doivent prendre en compte les états d'âme d'une base militante souvent radicale et parfois hostile à toute participation au « jeu » électoral. Tentés par le dialogue, au point de laisser libre cours aux rumeurs d'un gouvernement postélectoral auquel ils participeraient aux côtés du PPS et du RNI (Rassemblement national des indépendants) d'Ahmed Osman, les dirigeants socialistes sont ainsi te-

L'alliance entre l'USFP et l'Istiqlal pourrait ne pas résister à l'épreuve des élections.

nus, quelles que soient les réserves personnelles de chacun, de mener campagne pour la libération du syndicaliste Noubir Amaoui, membre de leur bureau politique, emprisonné depuis quatre mois, et de faire de sa levée d'échec une quasi-précondition. Rien ne prouve d'autre part que le Bloc démocratique, la Koutlah, survivra à l'épreuve délicate du partage des circonscriptions. L'alliance USFP-Istiqlal, qui en est le moteur, pourrait fort bien ne pas y résister, d'autant que la base du parti d'Abderrahmane Youssofi estime volontiers que celui de M'Hamed

Boucetta se refait à bon compte une virginité politique sur son dos.

C'est dire si les quatre mois à venir seront à la fois essentiels et à hauts risques. Qu'en janvier 1993, au moment où l'Europe parachèvera son intégration, se réunisse une Assemblée composée selon les mots de Hassan II d'un nouveau « groupe d'élus à même de mettre en valeur les qualités, la capacité intellectuelle et la créativité du peuple marocain », et le royaume aura accompli un grand pas sur la voie de l'adaptation de son système politique aux exigences de l'espace occidental et tout particulièrement européen. Au moment où s'achève l'aventure saharienne, alors que le Maroc est désormais assuré de retrouver son aïeule géographique « de Tanger à la Gouera », un échec équivaudrait à une régression incompréhensible. **JA**

François Soudan, envoyé spécial.

cours royal, un officiel répond sèchement : « Il faudrait d'abord que Sa Majesté le prononce ! » Fin de la séance de prospective.

Une autre planète de l'univers marocain attend avec impatience la parole royale : les femmes. Elles espéraient une réforme du code de statut personnel, la fameuse Moudawana, considérée comme archaïque. L'évolution politique va-t-elle de pair avec celle des mœurs ?

21 heures. La télévision continue à diffuser de la musique. Les journalistes étrangers, pas toujours bien au fait des réalités, y vont de leurs supputations farfelues : peut-être n'y aura-t-il pas de discours ? Le roi apparaît à point nommé pour mettre un terme à cette fringale de scoops. Aussitôt après le discours, la machine de l'Etat se met en branle. Centre nerveux de l'activité, le ministère de l'Intérieur et de l'Information. Le projet de la nouvelle constitution est distribué par porteurs aux agences de presse. Le Ministre Driss Basri est en forme, commandant, bousculant, insufflant à des collaborateurs légèrement dépassés son enthousiasme. A 23 heures, les correspondants occidentaux sont accueillis chez le ministre pour un point de presse impromptu. Le Ministre explique, interprète, lançant la campagne pour un « oui franc et massif » au référendum. Pour ce professeur de droit doublé d'un homme

politique, le moment est unique. Le lendemain, la presse marocaine sera à son tour invitée au siège du ministère de l'Intérieur pour une très longue conférence de presse où chacun pourra y aller de sa question ou de son couplet.

Progressif et cohérent

Mais dans l'euphorie tranquille de cette nuit du 20 août, l'analyse ne perd pas ses droits. Hommes d'affaires, hommes de loi, politiciens dissèquent le nouveau projet de constitution, lu par ailleurs *in extenso* à la télévision. Les plus raisonnables, ceux qui gardent les pieds sur terre, soulignent le côté progressif et cohérent de la réforme. Pour eux, le calme politique qui a précédé et suivi le discours du roi est un bon signe. C'est la preuve que le Maroc progresse, sans soubresauts, ni ruptures. Les plus enthousiastes perdent un peu le sens de la mesure : en moins d'une nuit et avant même que le projet soit formellement adopté par référendum, nous voilà déjà en présence de l'une des constitutions les plus démocratiques du monde.

Quant aux déçus, ils sont franchement rares. Du côté des femmes, en revanche, la satisfaction est totale. Le roi leur a consacré une bonne partie de son discours : « Nous sommes prêts à vous rencontrer et à remettre les choses à leur place... » **JA** **Zyad Limam, envoyé spécial à Rabat.**